

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 Février 2023

En l'an 2023, le 16 Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 9 Février 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Catherine Fouinat, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Claude Pégourie, Patrick Rames.

Absents excusés : Faure Bernard (pouvoir à Gérard Lohezic), Lafon Thibaut, Périé Jean Michel

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales. Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte-rendu du conseil du 11 Janvier 2023 est voté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adressage – Choix du nom des voies
2. Maison Dussart
3. PLUI
4. Présentation du GRP Vallées et Causse du Quercy
5. Désignation d'un représentant au SIAEPA Causse Sud de Gramat
6. Questions diverses

1. Adressage – Choix du nom des voies

La première voie abordée est celle se trouvant dans la vallée. Il est décidé qu'elle s'appellera « route de la Vallée ». Le sens de numérotation est important : il doit s'effectuer de la plus grande ville vers la plus petite, selon les consignes, donc de Nazac se trouvant plus près de Figeac vers Salsac, en direction de Marcihac.

Il est décidé, dans toute la mesure du possible, de donner aux voies le nom du lieu-dit qu'elles avaient précédemment.

Un travail important est effectué par Gérard Lohezic et Catherine Fouinat car il convient de repérer sur une carte en ligne tous les bâtiments et les habitations afin qu'un numéro leur soit automatiquement attribué. La numérotation est métrique et non parcellaire selon les directives gouvernementales.

2. Maison Dussart

Deux familles sont potentiellement intéressées par l'achat de ce bien : un couple avec deux enfants désirant faire de ce lieu sa résidence principale et un autre souhaitant en faire une résidence secondaire, ou de la location saisonnière.

L'entreprise SOCOBOIS a été mandatée par nos soins pour effectuer les différents diagnostics réglementaires. Il y a eu des passages de termites dans l'habitation, mais ceci a déjà été traité il y a plusieurs années. Deux entreprises spécialisées se sont rendues sur place pour effectuer une étude ainsi que des devis pour un traitement éventuel. Aucune des deux n'a trouvé de traces de termites toutefois un traitement préventif est proposé au niveau de la cave, celui de la charpente étant totalement inutile. Il conviendra d'étudier l'utilité de ce traitement avec le futur acquéreur.

Nous sommes en attente d'une proposition d'achat. Le souhait du conseil municipal serait que cette maison soit une résidence principale pour une famille ayant des enfants afin, notamment, de consolider, voire d'augmenter les effectifs de l'école.

3. PLUI

Lors de l'atelier qui s'est déroulé le 14 février, il a été constaté que plusieurs zones précédemment pointées comme potentiellement constructibles avaient été retirées du zonage par le bureau d'études chargé de l'élaboration du plan d'urbanisme auprès du grand Figeac. Il a donc été décidé de prendre un nouveau rendez-vous auprès des services de l'urbanisme afin d'obtenir plus d'explications ainsi que des évolutions.

4. Présentation du GRP Vallées et Causse du Quercy

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Lot (FFRandonnée Lot 46), le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ) et l'ensemble des Maires concernés ont le projet de créer un itinéraire de Grande Randonnée (GR® de Pays) sur le territoire des Causses du Quercy.

Ce circuit d'une longueur totale d'environ 166 km, comporte 3 boucles permettant une itinérance de deux à onze jours.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un « tourisme durable », c'est-à-dire soutenable par les générations futures, car non orienté vers le tourisme de masse, mais plutôt vers un tourisme de proximité par la création de circuits courts s'adressant à tous les publics.

La création de cet itinéraire dans un territoire éloigné des grandes destinations, serait un vecteur touristique et

économique non négligeable.

L'itinéraire sera en grande partie au sein du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et permettra de découvrir des villages de caractère en dehors des grands sites touristiques.

Les boucles :

- Le chemin des vallées sèches (39 km) : Gramat, Rocamadour, Couzou, Carluçet, Le Bastit.
- Le chemin des moines (91 km) : Gramat, Issendolus, Flaujac gare, Saint-Simon, Sonac, Assier, Livernon, Grèzes, Brengues, Saint-Sulpice, Espédaillac, Reilhac, Le Bastit.
- Le circuit des deux vallées (64 km) : Cajarc, Saint-Chels, Marcihac-sur-Célé, Saint-Sulpice, Brengues, Espagnac-Sainte-Eulalie, Corn, Boussac, Bédouer, Gréalou.

5. Désignation d'un représentant au SIAEPA Causse Sud de Gramat

Pour rappel : jusqu'à présent ce dernier fonctionnait avec deux titulaires et deux remplaçants par village, les titulaires étaient Patrick Rames et Jean-Michel Périé, leurs remplaçants Thibault Lafon et Claude Pégourié. Suite aux difficultés concernant l'obtention du quorum, les statuts ont été modifiés par le conseil syndical (et approuvés par les communes) afin de limiter les membres à un titulaire et un remplaçant par commune. Ainsi, il est proposé que Patrick Rames soit titulaire et Jean-Michel Périé son suppléant.

Ceci est adopté à l'unanimité.

6. Délibération concernant le bâtiment Leplant.

Il avait été précédemment voté une demande de subvention au niveau du Fonds Friches (aussi dénommé Fonds Vert) d'un montant de 142 000 €. Après étude des diverses possibilités de subvention, il s'avère que le montant de la demande à effectuer serait supérieure, et d'un montant de 202 700 €. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle délibération. Ceci est voté à l'unanimité

Il est précisé que plusieurs dossiers de financement ont d'ores et déjà été déposés : celui concernant l'attribution de la DETR est même à l'instruction.

Monsieur Lagière, responsable départemental, s'est déplacé à Saint-Sulpice et a assisté la commune avec son adjointe pour le dépôt et l'optimisation des différents dossiers de subventions.

Le dossier de réhabilitation est bien soutenu au niveau des différentes instances suite à toutes les rencontres, rendez-vous et études qui ont été effectués par le Maire et son adjointe.

Lors de l'assemblée générale du SDAIL devant se dérouler le 9 mars, notre projet a été retenu à titre d'exemple.

7. Questions diverses

– Croix du mas de Castel: sa restauration est terminée grâce à une subvention obtenue au niveau du Grand Figeac pour la restauration du petit patrimoine et au fond de soutien auquel ont contribué certains habitants que le Conseil municipal remercie.

Il manque encore un peu d'argent pour la restauration de la Croix des Costes qui bénéficie également d'une subvention. Un nouvel appel aux dons est lancé.

– Le jeu pour remplacer celui détérioré se trouvant à l'école est arrivé aujourd'hui. Il a bénéficié d'une subvention de la CAF et est financé par le SIVU. Il sera posé mardi, les élèves étant en vacances. D'ici cette date, il faut le monter et il est décidé de faire appel à des volontaires. Catherine Fouinat et Gérard Lohezic feront partie de l'équipe, Thibaut Lafon sera sollicité en tant que membre du conseil municipal et parent d'élève.

– Il conviendra de prendre un arrêté concernant la modification des horaires de l'extinction des lumières dans le village.

– Il est décidé de donner à l'association Olterra une subvention de 100 € afin de contribuer même sous une forme modeste à son extension.

– La commune s'est portée volontaire comme l'année dernière pour accueillir une séance de cinéma en plein air le vendredi précédent la fête du village.

– Claudine Landes informe le conseil municipal d'une possibilité qu'un salon du livre se tienne à la Serre le 16 juin suite à une discussion avec le maire de Saint Chels.

– Monsieur et Madame Hutchinson, propriétaires résidant au Rat, ont effectué une demande par mail pour une réparation ou un goudronnage de leur voie d'accès, communale, très détériorée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Réunion du prochain conseil municipal le jeudi 16 mars 2023.